

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1206

19 juin 2007

SOMMAIRE

AFMC Holding S.A.	57851	Lux-Energy S.A.	57849
Armony s.à.r.l.	57870	Lux Gest Asset Management S.A.	57850
Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A.	57874	Lux-Investment Partners S.A.	57848
Aster 2 S.A.	57869	Mahkota S.A.	57859
Autostrade Participations S.A.	57856	Mc Clou S.A.	57868
Badie	57857	Mebaco S.à r.l.	57843
BPU Banca International S.A.	57869	Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l.	57878
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	57867	N.H.C. Consulting	57873
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	57857	N.H.C. Holding S.A.	57871
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	57859	Novolux S.A.	57887
Callander Managers S.A.	57842	Olympia Hedge Series	57867
Camille Albane Luxembourg S.à r.l.	57842	OSN Holding S.A.	57869
Cecofin S.A.	57854	PaaLim S.A.	57868
Cofhylux	57848	Saes Getters International Luxembourg S.A.	57855
Crédit Suisse Prime Select Trust Advisory Company	57887	Sanpaolo IMI Equity Management S.A. ...	57871
Cristal Crealux S.à.r.l.	57871	Shipbourne S.A.	57887
Dennemeyer & Co S.à r.l.	57851	Société de Participation Savigny S.A.	57849
Eaton Holding S.à r.l.	57843	Somerville Holding S.A.	57855
Eurobtp Soparfi S.A.	57854	Son Group S.A.	57868
FinForce	57888	Soparfi S.A.	57887
Green No. 3 Holding S.à r.l.	57846	Switzer Holdings S.A.	57849
HLWG Two Lender	57851	Toya Holding S. à r. l.	57888
Incap S.A.	57849	Ulmus S.A.	57846
"K & K Wedding s.à r.l."	57856	Visitel S.A. Holding	57873
		v. OHLEN G.m.b.H.	57849

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 9 janvier 2007

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2007

L'Assemblée générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Conseil d'Administration:

Messieurs Messieurs John R. Whitmore, Président, (résidant professionnellement à 7501 Wisconsin Avenue, Bethesda, Maryland 20814)
Pierre Ahlborn, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)
Marc Cellier, (résidant professionnellement à 45 Queen Anne Street, London, W1G 9JF Grande-Bretagne)
Robert Reckinger, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)
Fernand Reiners, (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)
Nico Thill, (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)
Peter M. Welber, (résidant professionnellement à 7501 Wisconsin Avenue, Bethesda, Maryland 20814)
Madame Catherine de Christen, (résidant professionnellement à F-75008 Paris, 22, rue de Marignan)

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007056115/7/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Camille Albane Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbrück, 18, rue du Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 94.610.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté au 22 mars 2007

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté et signé le 22 mars 2007 que

- Monsieur André Hillou domicilié à F-51420 Witry-Les-Reims 10, rue Boucton-Favreau a cédé 25 parts sociales de Camille Albane Luxembourg société à responsabilité limitée avec siège social à L-9048 Ettelbrück 18, rue Dr Herr à Madame Célia Bucin domiciliée à L-3617 Kayl 56, rue de la Chapelle

En conséquence à partir du 22 mars 2007 les 100 parts sociales qui constituent le capital social sont détenues par:

	Parts
- JACQUES DESSANGE S.A., Société Luxembourgeoise de Coiffure L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé	20
- André Hillou, F-51420 Witry-Les-Reims	15
- FRANCE COIFFURE MODE S.A., F-51100 Reims 1, Place Royale	40
- Célia Bucin, L-3617 Kayl 56, rue de la Chapelle	25
Total:	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007056117/507/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.775.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 22 juin 2006

Le mandat de Monsieur Carlo Schlessler, demeurant au 72, rue de Dr J. Peffer, L-2319 Howald en tant qu'Administrateur de Catégorie A et les mandats de Messieurs Robert Eric Parmenter, demeurant au 24225 Briarpatch Drive, Olmsted Falls, Ohio 44 138, Etats-Unis d'Amérique, et David Owen Otto, demeurant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur de Catégorie B, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

EATON HOLDING S. à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056119/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mebaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 55, rue de Dangé St. Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.010.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

- 1.- Madame Heddy Eugénie Anne Meyers, sans état particulier, née à Marner, le 17 février 1950 (19500217 181), épouse de Monsieur Ernest Simon, demeurant à Mamer, 55, rue de Dangé Saint Romain, mariée sous le régime de la communauté universelle de biens,
- 2.- Madame Edmée Fernande Meyers, docteur en pharmacie, née à Luxembourg, le 24 juin 1961 (numéro d'identité: 19610624 165), épouse de Monsieur Jeannot Huberty, demeurant à Bertrange, 10, rue Spierzelt, mariée sous le régime de la communauté légale de biens,
- 3.- Monsieur Carlo Eugène Meyers, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 3 novembre 1953 (numéro d'identité: 19531103 176), époux de Madame Karin Koerperich, demeurant à D-76275 Ettlingen, 3, Elzweg, déclarant être marié sans contrat de mariage.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire instrumentant et l'ont prié d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEBACO S.à.r.l., ayant son siège social à L-8260 Marner, 55, rue de Dangé St. Romain (numéro d'identité: 20022401 530), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 février 2002, numéro 59.875 de son répertoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et numéro 86.010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 805 du 28 mai 2002.

Les comparants ont recueilli les prédites parts sociales dans la succession de leur père, Monsieur Jean Meyers, de son vivant agent commercial, ayant demeuré à L-8260 Mamer, 53, rue de Dangé St. Romain, décédé à Luxembourg, le 22 mars 2006.

Les comparants ont décidé à l'unanimité de dissoudre la prédite société avec effet à la date de ce jour et de la mettre en liquidation.

Les comparants ont décidé par ailleurs de nommer liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission Monsieur Ernest Simon, ingénieur, époux de Madame Heddy Meyers, demeurant à L-8260 Mamer, 55, rue de Dangé St. Romain.

Les comparants déclarent que la société à responsabilité limitée MEBACO S.à.r.l. présentement mise en liquidation est plein propriétaire respectivement copropriétaire pour la moitié des biens immeubles suivants inscrits au cadastre comme suit:

A) la pleine propriété:

Commune de Mamer, section A de Mamer-Nord

numéro 619/684, lieu-dit «Laengst den Kitschenerweg», terre labourable, contenant 20 ares 80 centiares,

numéro 619/686, même lieu-dit, terre labourable, contenant 22 ares 20 centiares,

numéro 619/1477, même lieu-dit, terre labourable, contenant 11 ares 10 centiares et terre labourable, contenant 11 ares,

- partie du numéro 607/3636, lieux-dits «in Edemer», «Auf Edemerberg», «route d'Arlon», place, contenant 09 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (3c) sur un plan de situation levé et dressé par l'ingénieur géomètre officiel du cadastre Monsieur Gilbert Barzen en date du 3 mars 2006, certifié conforme par l'Administration du Cadastre le 26 février 2007;

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 12 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (4b) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 25 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (5b) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 15 ares 60 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (10) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 16 ares 59 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (11a) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 1 are 17 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (12) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, place, contenant 50 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (13) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, lieux-dits, place, contenant 32 centiares,

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (14) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006,

- partie du numéro 607/3636, mêmes lieux-dits, nouvelle rue, place, contenant 17 ares 88 centiares;

plus amplement renseignée et délimitée comme lot (15) sur le prèdit plan Barzen du 3 mars 2006.

Un exemplaire de ce plan a été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant et restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Commune de Mamer, section A de Mamer-Nord

numéro 736/5255, lieu-dit «auf Raelbuesch», terre labourable, contenant 4 ares 75 centiares;

B) la moitié (1/2) indivise en pleine propriété:

Commune de Mamer, section B de Mamer-Sud

numéro 1235/5947, lieu-dit «Chemin de Bertrange», place, contenant 3 ares 28 centiares,

numéro 1235/5948, même lieu-dit, place, contenant 1 are 15 centiares,

numéro 1235/5949, même lieu-dit, place, contenant 2 ares 39 centiares,

numéro 1278/6522, lieu-dit «Auf Berg», vaine, contenant 43 ares 47 centiares,

numéro 1280/6524, même lieu-dit, pré, contenant 16 ares 74 centiares,

numéro 1286/5767, même lieu-dit, terre labourable, contenant 1 hectare 31 ares 53 centiares,

numéro 1295, même lieu-dit, terre labourable, contenant 8 ares 30 centiares et terre labourable, contenant 8 ares 30 centiares,

numéro 1296, même lieu-dit, terre labourable, contenant 9 ares 30 centiares et terre labourable, contenant 9 ares 20 centiares,

numéro 1336/5473, lieu-dit «Rue de Dangé St. Romain», place, contenant 24 centiares,

numéro 1357/5672, lieu-dit «Auf Berg», terre labourable, contenant 27 ares 38 centiares.

Titre de propriété

La société MEBACO S.à.r.l. a acquis les immeubles prédécrits comme suit:

a) la pleine propriété:

- des numéros cadastraux 619/684, 619/686 et 619/1477 aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2004, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 janvier 2004, volume 1415, numéro 58;

- du numéro cadastral 607/3636 aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2004, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 août 2004, volume 1446, numéro 2;

- du numéro cadastral 736/5255 aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 6 janvier 2005, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 20 janvier 2005, volume 1465, numéro 91;

b) la moitié (1/2) indivise en pleine propriété:

- des numéros cadastraux 1235/5947, 1235/5948, 1235/5949, 1280/6524, 1286/5767, 1295, 1296, 1336/5473, et 1357/5672 aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 2002, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 février 2002, volume 1316, numéro 86;

- du numéro cadastral 1278/6522 aux termes d'un acte d'échange administratif daté de Capellen le 3 février 2005, enregistré à Capellen, le 31 mars 2005, volume 141, folio 100, case 7, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 avril 2005, volume 1475, numéro 18.

Les comparants déclarent dans le cadre des opérations de liquidation de la société et sous les garanties ordinaires et de droit entre copartageants s'attribuer les biens immeubles respectivement parts d'immeubles sans soulte par parts égales, c'est-à-dire un tiers indivis pour chacun, en conformité à leur participation dans la société, la centième part sociale impartageable ayant été mise pour des raisons pratiques au nom de Madame Heddy Meyers, mais étant en réalité censée appartenir aux trois comparants, et à garder ceux-ci en indivision entre eux.

Pour autant que de besoin Madame Heddy Meyers déclare céder à titre gratuit à Madame Edmée Meyers et à Monsieur Carlo Meyers, ce acceptant, à chacun un tiers indivis d'une part sociale estimée à vingt-cinq mille Euros (€ 25.000,-).

Cette opération d'attribution et de maintien en indivision a été faite entre les comparants sous les garanties légales de fait et de droit.

Les frais et honoraires du présent acte restent à charge des comparants, tenus solidairement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement l'ensemble des immeubles et parts d'immeubles prédécrits est estimé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-).

Intervention

Est alors intervenu au présent acte, Monsieur Ernest Simon, prénommé, né à Luxembourg, le 12 juin 1942 (numéro d'identité: 19420612 217), lequel après avoir pris connaissance des stipulations du présent acte, déclare y adhérer pleinement et entièrement et marquer son accord à ce que les susdites parts indivises immobilières attribuées à son épouse, Madame Heddy Meyers tombent dans la communauté universelle de biens existant entre eux.

Pouvoirs

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent pouvoirs à tous clercs et employés de l'Etude du notaire instrumentant, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Cette élection de domicile est attributive de juridiction.

Affirmation de sincérité

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a donné lecture aux parties des articles 1^{er}, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, et il leur en a expliqué la portée en une langue d'eux connue.

Les parties ont affirmé, chacune séparément, sous les peines édictées par l'article 29 précité, que le présent échange s'est fait sans soulte, et le notaire déclare qu'à sa connaissance, celui-ci n'est ni modifié ni contredit par aucune contre-lettre stipulant une soulte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil des comparants d'après des extraits des registres de l'état civil afférents.

Signé: H. Meyers, E. Meyers, C. Meyers, E. Simon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3754. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007056461/222/142.

(070057608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 février 2006

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti-Prieur

Madame Gaby Trierweiler

Monsieur Brunello Donati

Monsieur Stefano Graidi

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007056121/800/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Green No. 3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.226.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 98.225,

represented by Ms. Ana Dias, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given on March 28, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, has been incorporated pursuant a notarial deed, on December 30, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 172 on February, 11, 2004;

- that the capital of the corporation GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, fully paid;

- that MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 98.225,

représentée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 11 février 2004;

- que le capital social de la société GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. LAC/2007/3992. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007057027/220/88.

(070058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Lux-Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2007

Après avoir rappelé qu'en date du 1^{er} décembre 2006 le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Camille Thommes de ses fonctions d'administrateur et a décidé de la cooptation de Monsieur Paolo Vinciarelli en remplacement de ce dernier jusqu'à la présente Assemblée, l'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2008:

1. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président.

2. Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. Monsieur Paolo Vinciarelli, sous-directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire Monsieur Norbert Nickels, fondé de pouvoir à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl à la fonction de Commissaire de Surveillance pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2008.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007056125/1122/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Cofhylux, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.128.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2007

L'Assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Marc Lenert, démissionnaire en date du 12 février 2007 demeurant professionnellement à 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

L'Assemblée générale constate et ratifie les décisions du Conseil d'administration du 12 février 2007 de nommer Monsieur Christian Schaack, en tant qu'administrateur et président, demeurant professionnellement à 50, J.F. Kennedy à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Lenert, démissionnaire en date du 12 février 2007. Monsieur Christian Schaack achèvera le mandat de Monsieur Marc Lenert qui viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2009.

Suite à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société KPMG-AUDIT LUXEMBOURG, pour une nouvelle période d'une année.

Suite à la décision du Conseil d'administration, l'Assemblée générale prend note de la prolongation du mandat de directeur de Monsieur Robert Elter ainsi que du mandat du sous-directeur de Monsieur Carlo Kirsch pour une période d'une année.

L'Assemblée générale est également informée du renouvellement du mandat de mandataire de Monsieur Roby Thill, Monsieur Michel Gonçalves, Monsieur André Foresti et Madame Stéphanie Marbehant pour une période d'une année. Ces fonctions sont dédiées à la gestion journalière de COFHYLUX S.A.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

C. Goeres / J.-L. Margue.

Référence de publication: 2007056137/4/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Lux-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.202.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 12 avril 2007 à 10.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Napoli) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUX - ENERGY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056129/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Société de Participation Savigny S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.954.

v. OHLEN G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 58.304.

Incap S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 6.603.

Switzer Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.721.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Par jugements du 26 octobre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- SOCIETE DE PARTICIPATION SAVIGNY S.A., ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- V. OHLEN GmbH, ayant eu son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch

- INCAP S.A., ayant eu son siège social à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame,

- SWITZER HOLDINGS S.A., ayant eu son siège social à L-2018 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître J. Niclou
Le liquidateur

Référence de publication: 2007056370/1421/35.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02716. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02720. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02723. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070057521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

(070057525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

(070057527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

(070057530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 avril 2007 à 11.30 heures au siège social.

L'assemblée renouvelle le mandat de tous les Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme M. Christian Unsen en tant que secrétaire du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration:

M. Marco Bus, Président du Conseil d'Administration, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

M. Marco Paolucci, Administrateur, résidant professionnellement 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

M. Stefano Ciccarello, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Mme Giuliana Tozzi, Administrateur, INTESA SANPAOLO SpA, 6 Piazza della Scala, I-20121 Milano

Secrétaire du Conseil d'Administration:

M. Christian Unsen, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, 7 parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

Les mandats des Administrateurs, du Président du Conseil et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A.

M. Bus

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

C. Unsen

Référence de publication: 2007056130/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Denнемeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 23 mars 2007

L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants. Elle nomme gérants les personnes suivantes:

- Monsieur John J. Denнемeyer, né le 17 février 1921 à Los Angeles (Californie, USA), demeurant à 36, Hofstrasse, CH-6300 Zug;

- Madame Catherine Denнемeyer, née le 27 juillet 1953 à Alexandria (Virginia, USA), demeurant au 15, in Hierber, L-6195 Imbringen,

- Monsieur Reinhold Nowak, né le 16 novembre 1957 à München (Allemagne), demeurant à 11, rue Edouard Grenier, L-1642 Luxembourg, et

dont les mandats expireront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour DENNEMEYER & CO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007056286/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AFMC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.646.

—
La société a été constituée le 4 juillet 2006 à Luxembourg par acte reçu par M^e Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C no 1732 du 16 septembre 2006.

Il résulte qu'en date du 18 avril 2007, la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour la société AFMC HOLDING S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056131/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

HLWG Two Lender, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.623.

—
In the year two thousand and seven, on the second day of April,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- H2 LENDER WPC LLC, a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office in 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centerville Road,

owner of twenty-five (25) shares,

represented here by Ms Cécile Diverchy, private employee, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

by virtue of a proxy under private seal given on 1 April 2007,

2.- HLWG TWO TRS, a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, owner of four hundred and seventy-five (475) shares,

represented here by Ms Cécile Diverchy, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 1 April 2007.

The aforementioned proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, are the sole shareholders of HLWG TWO LENDER, a «société a responsabilité limitée», having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed of the undersigned notary on 15 February 2007, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 124,623, with a corporate share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The appearing parties, representing the whole share capital, then took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the corporation and, as a consequence, to amend article two of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

« **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest. The corporation may advance money or give credit to any affiliated company, give guarantees or indemnities for the payment of money guarantees or the performance of contracts or obligations by affiliated companies.

The Company may grant credit, with or without guarantee, to a determined identity or individual, in the context of one or several specific operations, whether single or combined, carried out in its interest and/or the interest of the group of companies or entities to which it belongs, i.e. among others the mother companies or entities, their subsidiaries and the companies or entities in which these companies or entities hold directly or indirectly an interest, without allowing this grant of credit to constitute a regulated activity of the financial sector as defined by the Luxembourg law in force.

The corporation may also secure or undertake in any way the repayment of money lent or advanced to or the liabilities incurred by affiliated companies, and otherwise to assist affiliated companies in any way as may be thought fit.

The corporation may borrow, raise money or secure obligations in such manner and on such terms as may seem expedient, including the issue of debentures, debenture stock (perpetual or terminable), bonds, mortgages or any other securities, founded or based upon all or any of the property and rights of the company, including its uncalled capital, or without any such security, and upon such terms as to priority or otherwise, as may be thought fit by the company.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.»

Second resolution

The shareholders decide to amend article ten of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

« **Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

In case of several managers, the managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux avril,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- H2 LENDER WPC LLC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, avec siège social à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centerville Road, propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Cécile Diverchy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 2007,

2.- HLWG TWO TRS, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, propriétaire de quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Cécile Diverchy, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée HLWG TWO LENDER, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 février 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 124.623, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les associées, représentées comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut consentir des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement. Elle peut aussi, avancer des sommes d'argent ou octroyer des crédits, se porter garante, procéder au payer d'indemnités en application de conventions de garanties portant sur des sommes d'argent, ou à l'exécution de contrats ou d'obligations contractuelles pour le compte de toute société dans laquelle elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement.

La Société pourra également octroyer du crédit avec ou sans garantie à une personne morale ou physique déterminée dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations spécifiques, isolées ou combinées, conclue(s) dans son intérêt et/ou l'intérêt du groupe de sociétés ou entités auxquelles elle appartient, à savoir notamment les sociétés ou entités mères, leurs filiales et les sociétés ou entités dans lesquelles ces sociétés ou entités mères détiennent directement ou indirectement des participations, sans toutefois que cet octroi puisse constituer une activité réglementée du secteur financier telle que définie par la loi luxembourgeoise en vigueur.

La société peut en outre se porter garante pour, ou reprendre à son compte de quelque façon que ce soit le paiement de toute somme prêtée ou avancée, ou encore de dettes contractées par toute société dans laquelle elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement et assister ces dernières sociétés de façon qui lui semble appropriée, pour autant que cette activité soit conforme à son objet social.

La société peut également, dans les conditions qui lui semblent appropriées, emprunter, lever des fonds ou se porter garante de dettes notamment en procédant à l'émission d'obligations, de titres obligataires (à durée déterminée ou indéterminée) d'hypothèques, ou toutes autres garanties, financées ou basées sur tout ou partie du patrimoine de la société, notamment le capital non libéré ou non grevé par de telles garanties (et selon les conditions liées au privilège de chaque dette ou autre), qui pèsent sur la société.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article dix des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Lorsqu'il y aura plusieurs gérants, ceux-ci pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4584. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007056494/227/145.

(070057594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Eurobtp Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.879.

La société a été constituée le 5 juillet 2006 à Luxembourg par acte reçu par M^e Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial no 1751 du 19 septembre 2006.

Il résulte qu'en date du 18 avril 2007, la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour la société EUROBTP SOPARFI S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056132/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'administrateur et de nommer, pour un nouveau terme de - 1 - (un) an, les administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Mirko La Rocca, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décidé de nommer, pour un nouveau terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Référence de publication: 2007056140/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 21 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date du 5 mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Della Porta, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie) Via Cappuccio n° 14, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Giulio Canale, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), Via Bernardino Telesio n° 19, Vice-Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de nommer, pour un terme de -3- (trois) ans, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056139/43/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Somerville Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.132.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Daan den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour SOMERVILLE HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007056191/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Autostrade Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 16.908.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 mars 2007

Le mandat du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme:

KPMG AUDIT S.à r.l. établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

commissaire pour une période d'une année.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

AUTOSTRADE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056142/815/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

"K & K Wedding s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9840 Siebenaler, maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 112.335.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend sieben, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Dame Karin Kuhn, Angestellte, geboren zu Wien (Österreich) am 20. Dezember 1969 (matr. 1969 12 20 683), wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, maison 17.

die vorgenannte Komparentin, alleinige Teilhaberin der Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung K & K WEDDING s.à r.l., mit Sitz zu L-9840 Siebenaler, maison 17,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück am 15. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 738 vom 11. April 2006, Seite 35.393

welche Komparentin, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten ist und, laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

- Die Generalversammlung stellt fest, dass die Gesellschaft sämtliche Tätigkeiten auf den heutigen Tag eingestellt hat;
- Die Generalversammlung stellt fest, dass sämtliche Aktiva und Passiva rechtens der Teilhaber aufgeteilt wurden;
- Die Generalversammlung hebt das Mandat der aktuellen Geschäftsführerin auf und gibt ihr ebenfalls Entlastung.

- Dame Karin Kuhn ist gehalten die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren in ihrem Wohnsitz aufzubewahren.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kuhn, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2007, vol. 620, fol. 72, case 11, DIE/2007/828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 18. April 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007056651/4917/36.

(070054160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Monsieur Leslie Charles Winnister et Monsieur Alan Scott demeurant à A3K BT Center, Newgate Street 81, EC1A7AJ Londres (Grande-Bretagne) ont démissionné de leurs mandats d'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056143/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Badie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.215.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.819 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal; et

2) La société à responsabilité limitée ABC IMPORT-EXPORT S.à r.l. établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.112 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal;

toutes deux ici représentées par leur gérant Monsieur Bernard Zimmer, gérant de sociétés, demeurant à Leudelange.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BADIE.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'agence commerciale ainsi que toutes prestations de services et conseils autorisés pour cette activité.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de 10,- EUR (dix euros) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) ABC IMPORT-EXPORT S.à r.l., six cent vingt-cinq parts sociales	625
2) GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total des parts: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. À moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 mars il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence ce jour et finira le 31 mars 2008.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, représentées comme dit ci-avant, se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Christophe, gérant de société, né le 21 novembre 1962 à Metz, demeurant à F-57155 Marly, 13, Hameau du Golf, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. LAC/2007/4751. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056505/206/94.

(070057519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 30 mars 2007

1) L'assemblée générale a confirmé la nomination de Monsieur Stephen Clayton, né le 8 décembre 1962 à Carshalton (Grande Bretagne), demeurant à A3K BT Center, Newgate Street 81, EC1A7AJ Londres (Grande Bretagne) et Madame Barbara Van Lohuizen, née le 23 août 1972 à Epe (Pays-Bas), demeurant à Offices Minerva & Mercurius, Herikerberg 2, 1101 CM Amsterdam (Pays-Bas) comme administrateur, avec pouvoir de signature A, par cooptation décidé par le conseil d'administration avec effet au 28 février 2007.

2) L'assemblée générale a décidé de nommer Madame Louisa Donna Laverty, née le 1^{er} décembre 1968 à Glasgow (Grande Bretagne), Monsieur Peter Georges Le Breton, né le 31 mars 1951 à Jersey (Jersey), Monsieur Philip Norman, né le 16 juillet 1967 à Londres (Grande Bretagne), tous demeurant à Whitley Chambers, Don Street JE4 9WG St. Helier, Jersey (Jersey) comme administrateurs de la société, avec pouvoir de signature B, avec effet au 30 mars 2007.

3) Les mandats des administrateurs sus-mentionnés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société décidant sur l'approbation les comptes annuels au 31 mars 2007.

4) L'assemblée générale a pris acte de la démission de M^e Pierre Metzler, M^e François Brouxel et Monsieur Martin Boon comme administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056144/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mahkota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 127.264.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of April.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz (Luxembourg),

There appeared:

MAZE S. à r. l., a company of limited liability having its registered office in L-8308 Mamer/Capellen, registered in the Luxembourg's trade register under the number B 110.554;

here represented by the company's manager Mr Benoît de Bien, consultant, residing for professional purpose in Wiltz, The appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a public limited liability Company which she intends to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. The above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, herewith forms a public limited liability Company (société anonyme) under the name of MAHKOTA S.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The registered office is established in the City of Mamer at Capellen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a resolution of the board of directors.

It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The board of directors shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a resolution of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Connected Company.

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, director or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly

or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one (1.-) euro each:

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Bonds, Notes and Other Debt Instruments

Art. 6. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments convertible or not, under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 7. The Company is managed by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

If the company is owned by a single shareholder the board of directors may be replaced by a single managing director.

Art. 8. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any director.

The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 9. All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 10. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the Law or by the present Articles, fall within the competence of the board of directors.

Art. 12. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the Company. The delegation of the day-to-day management to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

If a single managing director is appointed he is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

Art. 13. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors of the Company.

If a single managing director is appointed the Company is in all circumstances committed by his signature.

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 15. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

If the company is owned by a single shareholder he has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of June at 5 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The board of directors, the auditor(s) or the single managing director may convene a general meeting of the shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the Company's share capital.

Art. 18. Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 19. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors or the single managing director draw up the annual accounts according to the legal requirements.

They submit these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 20. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations

Transitory dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st of December 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The shares all have been subscribed to by MAZE S. à r. l., the above mentioned company.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

57863

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named partie, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at one.

The following has been elected as directors for duration ending at the annual general meeting of 2012:

SEREN S. à r.l., a company of limited liability having its registered office in L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, registered in the Luxembourg's trade register under the number B 110.588.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

DUNE S. à r. l., a company of limited liability having its registered office in L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, registered in the Luxembourg's trade register under the number B 110.593.

Third resolution

The company's registered office is located at L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mamer/Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze avril

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg),

A comparu:

MAZE Sàrl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-8308 Mamer/Capellen, inscrite au register de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.554;

ici représentée par le gérant Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à Wiltz.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de MAHKOTA S.A. qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après «Statuts»)

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer/ Capellen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées», chacune une «Société Apparentée»

- Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un (1,-) euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Obligations billets et autres instruments de crédit

Art. 6. La société peut émettre des obligations, billets ou toute autres instruments de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constituée par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soient présents ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires, résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

Art. 9. Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Si la société est administrée par un administrateur unique ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui tel pouvoir de signature pourra être conféré par deux administrateurs de la Société.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyée à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informés de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représenté. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.-

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites par la société MAZE s. à r. l. préqualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

La société SEREN S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.588.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

La société DUNE S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires journalières de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 avril 2007, WIL/2007/283. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 avril 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007056697/2724/407.

(070058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 13 avril 2007 que:

1) Monsieur Martin Boon, né le 25 avril 1950 à Naaldwijk, Pays-Bas et demeurant au 15, Hoogoorddreef, BA Amsterdam Z.O., Pays-Bas, a démissionné de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 16 avril 2007.

2) Madame Barbara Van Lohuizen, née le 23 août 1972 à Epe, Pays-Bas et résidant professionnellement au 2 Herikerberweg, 11001 CM Amsterdam, Z.O., Pays-Bas, a été nommée gérant B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 28 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056145/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Olympia Hedge Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.430.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du mardi 10 avril 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Matthieu Fortin et Lionel Erdely, et de Madame Ophélie Zavagno.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007056146/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mc Clou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R.C.S. Luxembourg B 84.534.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftversammlung vom 11. April 2007

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 11. April 2007 der Gesellschaft dass:

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Aufsichtskommissar: INTER EXPERT AG, mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstrasse 28. Das Mandat endet sofort nach der Generalversammlung 2013.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 25. April 2007.

Unterschrift

Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2007056154/3507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00530. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

PaaLim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R.C.S. Luxembourg B 83.569.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftversammlung vom 10. April 2007

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 10. April 2007 der Gesellschaft dass:

1. Die Generalversammlung ernennt zum neuen Aufsichtskommissar: INTER EXPERT AG, mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstrasse 28. Das Mandat endet sofort nach der Generalversammlung 2013.

Für gleich lautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 25. April 2007.

Unterschrift

Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2007056155/3507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00529. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Son Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R.C.S. Luxembourg B 82.124.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftversammlung vom 11. April 2007

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 11. April 2007 der Gesellschaft dass:

1. Die Generalversammlung ernennt zum neuen Aufsichtskommissar: INTER EXPERT AG, mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstrasse 28. Das Mandat endet sofort nach der Generalversammlung 2013.

Für gleich lautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 25. April 2007.

Unterschrift

Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2007056156/3507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00527. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

OSN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R.C.S. Luxembourg B 82.122.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung vom 11. April 2007

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 11. April 2007 der Gesellschaft dass:

Die Generalversammlung ernannt zum neuen Aufsichtskommissar: INTER EXPERT AG, mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstrasse 28. Das Mandat endet sofort nach der Generalversammlung 2013.

Für gleich lautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 24. April 2007.

Unterschrift

Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2007056157/3507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00525. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Aster 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 26 avril 2007

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au:

26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056165/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

BPU Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.406.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 3 avril 2007 que:

- la démission de Monsieur Emilio Brusadelli, directeur de banque, né le 16 avril 1940 à Milan a été acceptée
- suite à la démission de Monsieur Carlo Garavaglia, administrateur de banque, né le 15 mai 1943 à Legnano de son poste d'administrateur de la société, l'assemblée accepte la nomination de Monsieur Giorgio Ricchebuono, dirigeant de banque, né le 10 juin 1946 à Carcare (SV), avec adresse professionnelle à Via Moscova n ° 33, I-20121 Milan, en tant qu'administrateur de la Société;
- suite à la démission de Monsieur Enio Fontana, industriel, né le 14 septembre 1946 à Renate Veduggio de son poste d'administrateur de la Société, l'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Diego Cavrioli, dirigeant de banque, né le 28 décembre 1957 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Moscova, n ° 33, I-20121 Milan;

Le mandat des administrateurs nouvellement élus est conféré pour une durée qui expirera avec le mandat des autres administrateurs, soit à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008, de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Marco Balzarini, vice-président de Banque, né le 15 novembre 1939 à Varese, avec adresse professionnelle à Via Ferravilla n ° 50, I-21100 Varese

2. Monsieur Marcello Calbiani, administrateur de banque, né le 15 septembre 1943 à Parma, avec adresse professionnelle à Viale Crati, I-87100 Cosenza

3. Monsieur Diego Cavrioli, dirigeant de banque, né le 28 décembre 1957 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Moscova n° 33, I-20121 Milan

4. Monsieur Federico Kerbaker, dirigeant de banque, né le 16 juin 1954 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Moscova n° 33, I-20121 Milan,

5. Monsieur Antonio Martinez, administrateur de banque, né le 31 janvier 1939 à Napoli, avec adresse professionnelle à Via Don A. Battistoni n. 4, Jesi

6. Monsieur Carlo Porcari, dirigeant de banque, né le 9 février 1940 à Matera, avec adresse professionnelle à Via Moscova n° 3, I-20121 Milan,

7. Monsieur Osvaldo Ranica, dirigeant de banque, né le 18 septembre 1952 à Stezzano (BG) avec adresse professionnelle à Piazza Vittorio Veneto n. 8, I-24122 Bergamo

8. Monsieur Giorgio Ricchebuono, dirigeant de banque, né le 10 juin 1946 à Carcare (SV) avec adresse professionnelle à Via della Moscova n. 33, I-20121 Milan

9. Monsieur Achille Severgnini, réviseur comptable, né le 14 août 1942 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Camperio n. 9, I-20123 Milan,

10. Monsieur Gianluca Trombi, dirigeant de banque, né le 16 octobre 1962 à Cremona, avec adresse professionnelle à Piazza Vittorio Veneto n. 8, I-24122 Bergamo

11. Monsieur Giorgio Vignolle, administrateur de banque, né le 12 septembre 1958 à Belluno avec adresse professionnelle à rue Beaumont n. 13, L-1219 Luxembourg

12. Monsieur Germano Volpi, dirigeant de banque, né le 3 mars 1936 à Cornaredo, avec adresse professionnelle à Via della Moscova n. 33, I-20121 Milan,

- Mario Restiglian, Directeur-Adjoint, né le 10 août 1954 à Ougrée en Belgique, avec adresse professionnelle à rue Beaumont, 13, L-1219 Luxembourg démissionne de son poste de Directeur adjoint de la société;

- Monsieur Giorgio Vignolle, administrateur de banque, né le 12 septembre 1958 à Belluno avec adresse professionnelle à rue Beaumont n. 13, L-1219 Luxembourg est réélu Administrateur-délégué de la société;

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les administrateurs-délégués sont investis du pouvoir de signature de catégorie «A» et peuvent signer valablement conjointement à deux ou avec une signature de la catégorie «B» tous les actes de gestion journalière engageant la Banque.

- Le Sous-directeur ainsi que les fondés de pouvoir de la banque sont investis du pouvoir de signature de catégorie «B» et peuvent signer valablement conjointement à deux les actes de gestion journalière ne représentant pas un engagement de la banque.

- Il est également confirmé dans la fonction de réviseur d'entreprise jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008, la société KPMG Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg - 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Par mandat pour le Conseil d'Administration

N. Schaeffer

Référence de publication: 2007056166/273/63.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04148. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Armony s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 78.923.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue en date du 30 mars 2007 que:

Le siège social de la société est transféré du 15A, rue de la forêt, L-3354 Leudelange au 5, Z.I. Grasbusch, L-3370 Leudelange

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007056167/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Cristal Crealux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.356.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 16 avril 2007

Transfert du siège social de la société de 110, route d'Arlon, L-8210 Mamer, à 113, route d'Arlon, L-8211 Mamer

Fixation de l'adresse du siège social à 113, route d'Arlon, L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme.

Référence de publication: 2007056178/1197/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

N.H.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.753.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 avril 2007

Messieurs Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie) et Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs sortants, Messieurs Cornelius Martin Bechtel, André Wilwert et Gérard Matheis. Messieurs Gérard Matheis et André Wilwert démissionnent également de leurs postes d'administrateurs-délégués.

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

N.H.C. HOLDING S.A.

A. De Bernardi / L. Gianello

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056168/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sanpaolo IMI Equity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.364.

—
L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SANPAOLO IMI EQUITY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.364,

constituée sous la dénomination de NHS LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 5.928.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, en vertu d'un acte modifiant la dénomination sociale, reçu par le même notaire en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 31.594.

L'assemblée est présidée par M. Stephan Bosi, Directeur, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sandrine Melnyk, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Olivier Conrard, employé, Luxembourg, et M. Edoardo Tubia, employé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 512.500,- (cinq cent douze mille cinq cents Euros) représenté par 410.000 (quatre cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq Cents) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification des paragraphes 4 et 5 de l'article 8 (version anglaise/traduction française) des statuts pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

The company belongs to INTESA SANPAOLO BANKING GROUP (GRUPPO BANCARIO INTESA SANPAOLO) and the company shall comply with the instructions, in accordance with the laws and administrative regulations in force in Italy, given by INTESA SANPAOLO SpA provided that such instructions are given through the general meeting of shareholders of the company and that the instructions are not in conflict with the Luxembourg law.

In exercising its functions of direction and coordination of the activities of INTESA SANPAOLO BANKING GROUP, INTESA SANPAOLO SpA enforces the directives issued by the BANK OF ITALY (BANCA D'ITALIA) in its interests of stability of the INTESA SANPAOLO BANKING GROUP.

Traduction française:

La société fait partie du GROUPE INTESA SANPAOLO BANKING GROUP (GRUPPO BANCARIO INTESA SANPAOLO) et se conformera aux instructions, conformément aux lois et règles administratives en vigueur en Italie, données par INTESA SANPAOLO SpA pourvu que de telles instructions soient données au travers de l'assemblée générale des actionnaires de la société et que ces instructions ne soient pas en conflit avec la loi luxembourgeoise.

En exerçant ses fonctions de direction et de coordination des activités de INTESA SANPAOLO BANKING GROUP, INTESA SANPAOLO SpA applique les directives émises par la BANQUE D'ITALIE (BANCA D'ITALIA) dans ses intérêts de stabilité du INTESA SANPAOLO BANKING GROUP.

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et chaque fois séparément, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 4 et 5 de l'article 8 des statuts, version anglaise et traduction française, pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

The company belongs to INTESA SANPAOLO BANKING GROUP (GRUPPO BANCARIO INTESA SANPAOLO) and the company shall comply with the instructions, in accordance with the laws and administrative regulations in force in Italy, given by INTESA SANPAOLO SpA provided that such instructions are given through the general meeting of shareholders of the company and that the instructions are not in conflict with the Luxembourg law.

In exercising its functions of direction and coordination of the activities of INTESA SANPAOLO BANKING GROUP, INTESA SANPAOLO SpA enforces the directives issued by the BANK OF ITALY (BANCA D'ITALIA) in its interests of stability of the INTESA SANPAOLO BANKING GROUP.

Traduction française:

La société fait partie du GROUPE INTESA SANPAOLO BANKING GROUP (GRUPPO BANCARIO INTESA SANPAOLO) et se conformera aux instructions, conformément aux lois et règles administratives en vigueur en Italie, données par INTESA SANPAOLO SpA pourvu que de telles instructions soient données au travers de l'assemblée générale des actionnaires de la société et que ces instructions ne soient pas en conflit avec la loi luxembourgeoise.

En exerçant ses fonctions de direction et de coordination des activités de INTESA SANPAOLO BANKING GROUP, INTESA SANPAOLO SpA applique les directives émises par la BANQUE D'ITALIE (BANCA D'ITALIA) dans ses intérêts de stabilité du INTESA SANPAOLO BANKING GROUP.

57873

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suit à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Bosi, S. Melnyk, O. Conrard, E. Tubia, Ch. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3904. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007056471/209/85.

(070057260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

N.H.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.651.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 avril 2007*

1. Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

N.H.C. CONSULTING

N. Huebser

Gérante

Référence de publication: 2007056169/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Visitel S.A. Holding, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.726.

DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2007 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme VISITEL S.A. HOLDING, en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056172/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.520.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., a société anonyme with registered office at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 84.520, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 October 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 March 2002, number 399 (the «Company»).

The meeting was opened at 4 p.m. with Mr Gildas Le Pannéer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Sébastien Binard, lawyer, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien Binard, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the report of the board of directors in relation to the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2005;
2. Approval of the report of the Company's auditor in relation to the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2005;
3. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2005;
4. Allocation of the results of the financial year ended as of 31 December 2005;
5. Discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as of 31 December 2005;
6. Approval of the report of the board of directors in relation to the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2006;
7. Approval of the report of the Company's auditor in relation to the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2006;
8. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2006;
9. Allocation of the results of the financial year ended as of 31 December 2006;
10. Discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as of 31 December 2006;
11. Dissolution of the Company;
12. Appointment of the liquidator and determination of its powers;
13. Miscellaneous.

II. That the meeting was convened on 22 January 2007 whereby no quorum was reached in order for such meeting to take place.

III. That the meeting has been re-convened on 16 February 2007 in accordance with Article 67-1 (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IV. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

V. Pursuant to the attendance list, one thousand seven hundred seven (1,707) shares out of twenty-six thousand nine hundred twenty-eight (26,928) shares are present or represented at the present meeting.

The general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to approve the report of the board of directors in relation to the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2005, which shall remain annexed hereto as Schedule 1.

Second Resolution

The general meeting resolves to approve the report of the Company's auditor in relation to the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2005, which shall remain annexed hereto as Schedule 2.

Third Resolution

The general meeting resolves to approve the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2005, as they have been adopted by the board of directors pursuant to the resolutions of the board of directors dated 10 October 2006 and submitted to the general meeting by the board of directors.

The annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2005 will remain attached to the present minutes as Schedule 3.

Fourth Resolution

The general meeting acknowledges that during the financial year ended as of 31 December 2005, the Company made a total loss of twenty-eight thousand four hundred eleven euro (EUR 28,411.-).

The general meeting resolves to carry forward to the following financial year the loss of twenty-eight thousand four hundred eleven euro (EUR 28,411.-).

Fifth Resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as of 31 December 2005.

Sixth Resolution

The general meeting resolves to approve the report of the board of directors in relation to the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2006, which shall remain annexed hereto as Schedule 4.

Seventh Resolution

The general meeting resolves to approve the report of the Company's auditor in relation to the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2006, which shall remain annexed hereto as Schedule 5.

Eighth Resolution

The general meeting resolves to approve the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2006, as they have been adopted by the board of directors pursuant to the resolutions of the board of directors dated 22 February 2006 and submitted to the general meeting by the board of directors.

The annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2006 will remain attached to the present minutes as Schedule 6.

Ninth Resolution

The general meeting acknowledges that during the financial year ended as of 31 December 2006, the Company made a total loss of one hundred ten thousand four hundred forty euro (EUR 110,440.-).

The general meeting resolves to carry forward to the following financial year the loss of one hundred ten thousand four hundred forty euro (EUR 110,440.-).

Tenth Resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as of 31 December 2006.

Eleventh Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Twelfth Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74.676 (the «Liquidator»).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.520, constituée d'après un acte du notaire soussigné le 26 octobre 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mars 2002, numéro 399 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Gildas Le Pannéer, demeurant à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire M. Sébastien Binard, juriste, demeurant Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Sébastien Binard, juriste, demeurant Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005;

2. Approbation du rapport de l'auditeur de la Société sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005;

3. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005;

4. Affectation du solde de l'exercice social clos le 31 décembre 2005;

5. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au durant de l'exercice social clos le 31 décembre 2005;

6. Approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

7. Approbation du rapport de l'auditeur de la Société sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

8. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

9. Affectation du solde de l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

10. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au durant de l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

11. Dissolution de la Société;

12. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

13. Divers.

II. Que la présente assemblée a été convoquée le 22 janvier 2007, mais que le quorum n'a pas été atteint pour la tenue d'une telle assemblée.

III. Que l'assemblée a été reconvoquée le 16 février 2007 conformément à l'Article 67-1 (2) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes seront également annexés au présent acte.

V. Qu'il ressort de la liste de présence que mille sept cent sept (1.707) actions de vingt-six mille neuf cent vingt-huit (26.928) actions sont présents ou représentés à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration par rapport aux comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005, qui restera annexé au présent acte comme Annexe 1^{er}.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport de l'auditeur de la Société par rapport aux comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005, qui restera annexé au présent acte comme Annexe 2.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration conformément aux résolutions du conseil de gérance en date du 10 octobre 2006 et soumis à l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005 resteront annexés au présent acte comme Annexe 3.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale reconnaît que la Société a fait une perte de vingt-huit mille quatre cent onze euros (EUR 28.411,-) au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale décide de reporter la perte de vingt-huit mille quatre cent onze euros (EUR 28.411,-) à l'exercice social suivant.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

Sixième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration par rapport aux comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006, qui restera annexé au présent acte comme Annexe 4.

Septième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport de l'auditeur de la Société par rapport aux comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006, qui restera annexé au présent acte comme Annexe 5.

Huitième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration conformément aux résolutions du conseil de gérance en date du 22 février 2007 et soumis à l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2006 resteront annexés au présent acte comme Annexe 6.

Neuvième Résolution

L'assemblée générale reconnaît que la Société a fait une perte de cent dix mille quatre cent quarante euros (EUR 110.440,-) au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale décide de reporter la perte de cent dix mille quatre cent quarante euros (EUR 110.440,-) à l'exercice social suivant.

Dixième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006.

Onzième Résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Douzième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société AIM SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Le Pannéer, S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1456. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007056480/211/235.

(070057360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 127.250.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Luxembourg,

There appeared:

MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.927,

duly represented by M^e Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg on March 29, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. Where the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object,

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or not more than five managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The board of managers may appoint a chairman among its members.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall in no event meet less frequently than once in every quarter. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least the majority of the managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and end on the 30th of June of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th of June 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to five hundred (500) shares representing the entire share capital of the Company and to pay them up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, which, for the avoidance of doubt, shall include any assets and/or liabilities which may be discovered later. The assets and liabilities so contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of fifty-seven million seven hundred sixteen thousand nine hundred twenty-eight euro (EUR 57,716,928.-) of which (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are allocated to the share capital of the Company; (ii) one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is allocated to the legal reserve account, and (iii) the surplus amounting to fifty seven million seven hundred three thousand one hundred seventy-eight euro (EUR 57,703,178.-) is transferred to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on April 2, 2007 by MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- «all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as of April 2, 2007;
- based on generally accepted accounting principles the net worth of the Company per attached balance sheet as of April 2, 2007 is estimated to be fifty-seven million seven hundred sixteen thousand nine hundred and twenty-eight euro (EUR 57,716,928.-);

- no impediments, nor legal or contractual, to the transfer of such assets and liabilities to MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to be incorporated in Luxembourg on or around April 2, 2007, exist; and

- all formalities to transfer of all such assets and liabilities to MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l. will be accomplished by the Company».

Said valuation certificate and certified balance sheet referred to above, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately Euro 1,500.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3).

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Kevin Murphy, director, born on 17 December 1958, in Wallasey England, with professional address at 40 Berkeley Square London W1J5AL.

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Thomas Stephen Haines, director, born on October 11, 1953 in Rainham, Great Britain, with professional address at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg; and

- Mr Kuy Ly Ang, director, born on February 16, 1967 in Phnom Penh, Cambodia, with professional address at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg.

Capital duty

Art. 4-1 of the Luxembourg law dated December 29, 1971 on capital duty provides that the contribution by a company of all its assets and liabilities to another company exclusively against the issuance of shares by the latter company is exempt of capital duty provided that the companies have their effective place of management or their registered office within the European Union.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 121.927,

ici représentée par Maître Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 mars 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personnes ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autrement.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un mais pas plus que cinq gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance qui sera constitué par au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Le conseil de gérance pourra nommer un président parmi ses membres.

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation du président du conseil de gérance ou par au moins deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le président présidera à toutes les réunions du conseil. En son absence, le conseil de gérance désignera une autre personne comme président pro tempore par le vote de la majorité en nombre des membres présents ou représentés à la réunion.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance seront données à tous les gérants au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire. Une procuration devra être donnée par écrit, que ce soit en original, télégramme, télex, fax ou par courriel.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, y compris un (1) gérant A et un (1) gérant B, est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées, y compris le vote d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme- Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail.

Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale.

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 30 juin 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. préqualifiée et représentée comme ci-dessus mentionné, déclare avoir souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et les avoir entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs, y compris afin d'éviter tout doute tous avoirs et/ou passifs qui pourront être découverts ultérieurement.

Les actifs et passifs ainsi apporté représentent un apport en nature d'une valeur totale nette de cinquante sept millions sept cent seize mille neuf cent vingt-huit (EUR 57.716.928,-) dont (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont affectés au capital social de la Société; (ii) mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sont affectés au compte de réserve légale et (iii) la différence, évaluée à cinquante-sept millions sept cent trois mille cent soixante dix-huit euros (EUR 57.703.178,-) est transférée au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré le 2 avril 2007 par MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. qu'à la date de ce certificat:

«- tous les actifs et passifs de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 2 avril 2007;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. selon le bilan intérimaire daté du 2 avril 2007 est évaluée à cinquante sept millions sept cent seize mille neuf cent vingt-huit (EUR 57.716.928,-);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal, ni contractuel, au transfert de propriété de ces actifs et passifs à MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l.; et

- toutes les formalités pour le transfert juridique de ces actifs et passifs à la Société ont été accomplies par MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l.»

Ledit certificat et bilan intérimaire dont référence est faite ci-dessus, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1 Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).

2 La personne suivante est nommée en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Kevin Murphy, gérant, né le 17 décembre 1958 à Wallasey, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg.

Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thomas Stephen Haines, gérant, né le 11 octobre, 1953 à Rainham, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg; and

- M. Kuy Ly Ang, gérant, né le 16 février, 1967 à Phnom Penh, Cambodge, avec adresse professionnelle au 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

3 Le siège social de la Société est établi à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg.

Droit d'apport

L'article 4-1 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport prévoit que l'apport par une société de tout son actif et passif à une autre société en contrepartie exclusivement de l'émission de parts sociales par cette dernière est exonérée de droit d'apport à condition que les sociétés aient leur siège de direction effective ou leur siège social au sein de l'Union Européenne.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2007. REM/2007/724. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007056761/5770/468.

(070057956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Shipbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 72.831.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2007

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
FREE HAVEN LTD / NOVOLUX S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056173/2864/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 106.497.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2007

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007056174/2864/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Novolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 68.422.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2007

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056175/2864/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Crédit Suisse Prime Select Trust Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.029.

—
Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zurich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess,

avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit;

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Donald B. Rice, Luxembourg

Germain Trichies, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056282/736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

FinForce, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.919.

Texte des résolutions du 6 mars 2007

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, au boulevard Prince Henri, 49, L-1724 Luxembourg, à partir du 7 mars 2007.

VAN TURENHOUDT & PARTNERS S.A.

L'actionnaire

C. Velge

Référence de publication: 2007056177/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Toya Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 avril 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED, enregistrée à l'Australian Business Register sous le numéro 46069709468, avec siège social au Level 7, 1 Martin Place, AU-NSW 2000, Australie, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYA HOLDING S. à r. l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérante

Signature

Référence de publication: 2007056295/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.